

SOLIDAIRE POUR VOTRE BIEN-ÊTRE

Santé et Prévoyance



SURCO

Donnez de la hauteur
à votre mutuelle obligatoire

BARÈME DE PRESTATIONS	ESSENTIELLE	PRINCIPALE	OPTIMALE
Remboursement Mutuelle			
HOSPITALISATION			
Dépassement d'Honoraires	50 % du BR	75 % du BR	100 % BR
PRESTATIONS MÉDICALES			
Généralistes (consultations, visites)	4 €	8 €	15 €
Spécialistes ⁽²⁾ (consultations, visites), Psychiatre ; Psychologue ⁽²⁾	Plafond de remboursement par assuré et par année d'adhésion 10 € puis 20 € à partir de la 2ème année	30 €	40 €
ACTES DE SPÉCIALISTES			
Cardiologie, Dermatologie, Ophtalmologie, Gynécologie... (actes fixés par cotation : K ou KC, non cumulables avec le remboursement d'une consultation figurant sur la même feuille de maladie)	15 €	20 €	30 €
OPTIQUE			
Forfait annuel sur prescription médicale ⁽¹⁾ (Verres, montures, lentilles acceptées ou refusées)	75 €	100 €	150 €
PROTHÈSE NON DENTAIRES			
Acoustique (forfait annuel /oreille), ou Petit et grand appareillage (forfait annuel)	200 €	200 €	200 €
PROTHÈSES NON DENTAIRES			
Prothèses dentaires (acceptées ou refusées par la S.S. et inscrites à la nomenclature S.S.) ⁽¹⁾ limitation, ou Orthodontie (acceptées ou refusées S.S.), ou Implantologie	100 €/an (1ère année), puis 200 €/an (2ème année), puis 300 €/an (3ème année)	150 €/an (1ère année), puis 275 €/an (2ème année), puis 400 €/an (3ème année)	150 €/an (1ère année), puis 300 €/an (2ème année), puis 500 €/an (3ème année)
Indemnité Obsèques (12 mois de carence) Adhésion jusqu'à 60 ans	150 €	350 €	450 €

(1) Année d'adhésion : période d'un an qui sépare les 2 dates anniversaires de la prise d'effet des garanties

(2) Limitée à 3 remboursements / an et par bénéficiaire*

VOTRE MUTUELLE SANTÉ N'EST PAS COMPLÈTE ?

**RENFORCEZ-LA DÈS MAINTENANT, AVEC
NOTRE GARANTIE SURCOMPLÉMENTAIRE**

SURCO



ESSENTIELLE

PRINCIPALE

OPTIMALE

La majorité des nouvelles mutuelles obligatoires d'entreprise ne couvrent pas suffisamment les besoins.

La Prévoyance Mutualiste IdF **vous propose trois niveaux pour renforcer la prise en charge de l'ensemble de vos frais médicaux courants** liés à l'hospitalisation, au dentaire ou à l'optique.

Optimisez votre couverture en limitant le reste à charge sur des postes clefs : médecins spécialistes, chambre particulière, prothèses dentaires, lunettes et lentilles.

PMIF, UNE VRAIE MUTUELLE à but non lucratif

- Une structure à taille humaine, chez nous, pas de plateforme téléphonique,
- Une mutuelle de proximité
- Une protection au plus juste coût qui associe son métier de complémentaire santé à des services d'assistance au quotidien,
- Une mutuelle affiliée à la Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (F.N.I.M.) et partenaire de la Mutuelle Générale de Prévoyance (M.G.P.).

PRENONS CONTACT
dès maintenant au

0 800 449 349 Service & appel gratuits

SIÈGE SOCIAL ET AGENCE : 26 rue du Général Leclerc 95410 Groslay
TÉL. : 01 39 83 40 60 - FAX : 01 39 83 45 21 - SITE : pmif.fr - EMAIL : accueil@pmif.fr
Mutuelle régie par le livre 2 du code de la Mutualité Immatriculée au répertoire SIREN sous le N° 785 873 852